



COMMISSION SPORTIVE

- *Section Calendriers* -

PROCES-VERBAL N° 2

Réunion du 28 Juillet 2026 à 10 heures (en présentiel)

Réunion du 29 Juillet 2026 à 10 heures (en visio)

Présidence : DELCROIX Laurent

Présents : BONNET Philippe, TERCIER Pierre

Assiste à la réunion : MERIOT Florence (Secrétaire de Direction)

1 – ADOPTION PROCES VERBAL :

Le procès-verbal de la Commission Sportive du 9 juillet 2026 est adopté à l'unanimité.

2 – SAISON 2026 – 2027 :

A la date du 15 juillet 2026 (date limite des engagements seniors)

👉 la Commission prend note des **non-engagements** des équipes suivantes :

- EB SAINT CYR/LOIRE 3 (D3)
- AS TOURS SUD 2 (D4)
- AVOINE O. CHINON CINAIS 4 (D4)
- BENAIS SC 1 (D4)
- FC VAL DE CISSE 2 (D4)
- LA CELLE-POUZAY Ent. 2 (D4)
- LA RICHE RACING 4 (D4)
- MONNAIE US 4 (D4)
- RACAN FC Entente 2 (D4)
- SAINTE CATHERINE DE FIERBOIS 2 (D4)
- US LOIRE ET VIGNES 2 (D4)

👉 la Commission prend note du **refus d'évoluer en Départementale 3** des équipes suivantes :

- CHAMPIGNY US 1 (accession de D4 en D3)
- FC LA CELLE/POUZAY 1 (repêchage D3)
- US YZEURES PREUILLY 2 (D3)

- 👉 la Commission prend note de la demande du club SAINT ETIENNE DE CHIGNY F.C. de sa mise en non-activité totale à la date du 27 juillet 2026 :
- ST ETIENNE DE CHIGNY FC 1 (D3)

De ce fait, la Commission fait application de l'article **Rappel de l'Article 23.1 du Règlement des Championnats « Senior Masculin »** :

« - Si, par suite de défection ou de refus d'admission, la règle d'accession définie à l'article 17.4 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts étant de toute façon appliquée, il était quand même nécessaire de compléter la D1, D2, D3, il serait fait appel à des clubs réglementairement relégués de ces Championnats respectifs (excepté le dernier au classement) avec application du coefficient Fair-play (article 3.3) pour déterminer ces clubs. »
Pour rappel, **l'équipe classée dernière de son groupe est reléguée sans possibilité de repêchage réglementairement.**

La Commission constate que **5 places sont vacantes en Départementale 3** en remplacement des équipes de EB SAINT CYR/LOIRE 3 – CHAMPIGNY US 1 – FC LA CELLE POUZAY 1 – US YZEURES PRUEILLY 2 – SAINT ETIENNE DE CHIGNY F.C.

A la date du 28 Juillet 2026 :

La Commission prend note de la décision de la Commission régionale d'appel général en date du 23 juillet 2026

- Confirmation de la décision de la Commission d'Appel Général du District d'Indre et Loire de Football du 29 juin 2026

A la date du 29 Juillet 2026 :

La Commission prend note de la décision de la Commission départementale d'appel disciplinaire en date du 28 juillet 2026 :

- Rétrogradation en Départemental 4 des équipes suivantes sans possibilité de repêchage en D3 :
 - **MONTAS (Départemental 3 Poule A)**
 - **FERRIERE/BEAULIEU (Départemental 3 Poule A – descente au classement en D4)**

De ce fait, la Commission procède au remplacement des 6 équipes en Départemental 3 :

- EB SAINT CYR/LOIRE 3 (courriel en date du 17 juillet 2026)
1^{er} 9^{ème} au repêchage FC VAL DE CISSE 1 (Fair Play – 44) - Refus du club courriel en date du 23/07/2026
2^{ème} 9^{ème} au repêchage **AZAY CHEILLE SC 4** (Fair Play – 48) – Accord du club courriel en date du 21/07/2026
- CHAMPIGNY US 1 (courriel en date du 12 juillet 2026)
3^{ème} 9^{ème} au repêchage FERRIERE/BEAULIEU 1 – Rétrogradation Commission d'Appel disciplinaire
Constatant que tous les repêchages possibles en Départemental 3 ont été effectués, la Commission procède à des accessions supplémentaires de Départemental 4 en Départemental 3.
1^{er} 3^{ème} au quotient – **AMBOISE AC 3 (2,22)** – Accord du club courriel en date du 27/07/2026
- FC LA CELLE POUZAY 1 (courriel en date du 16 juillet 2026)
2^{ème} 3^{ème} au quotient – **CHARGE ES 2 (2,125)** – Accord du club courriel en date du 26/07/2026
- US YZEURES PREUILLY 2 (courriel en date du 13 juillet 2026)
3^{ème} 3^{ème} au quotient sportif – AVOINE O. CHINON CINAIS 4 (2,10) – non-engagement de l'équipe au 15 juillet 2026 (courriel en date du 16 juillet 2026)
4^{ème} 3^{ème} au quotient sportif – LE RICHELAI FOOT 3 (1,83) – équipe 2 en Départemental 3
1^{er} 4^{ème} au quotient – **BERRY TOURAINE 1 (1,833)** – Accord du club courriel en date du 29/07/2026
- ST ETIENNE DE CHIGNY 1 (non-activité totale)
1^{er} 4^{ème} au quotient – **TOURS TURK F. 1 (1,833)** – Accord du club courriel en date du 29/07/2026
- MONTAS 3 (Commission départementale d'Appel disciplinaire)
2^{ème} 4^{ème} au quotient – A.F. BOUCHARDAIS 2 (1,77) – équipe 1 en Départemental 3
3^{ème} 4^{ème} au quotient – **ESVRES/INDRE AS 2** (1,687) – Accord du club courriel en date du 29/07/2026

Composition des poules Seniors : voir annexe 1

sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours. Elle détermine également, avec les mêmes réserves, les classements entre les poules, les montées et descentes réglementaires en application du règlement des championnats départementaux.

CALENDRIERS – DESIDERATAS CLUBS :

Avant la constitution des poules seniors, la Commission prend note des demandes des clubs suivants :

- A.S. LUYNES – Courriel en date du 15 juillet 2026
- F.C. FERRIERE SUR BEAULIEU – Courriel en date du 16 juillet 2026
- F.C. ST ANTOINE DU ROCHER – Courriel en date du 20 juillet 2026

La Commission, par suite d'un grand nombre de désidératas (21 désidératas), ne peut pas donner un avis favorable à chaque demande. Elle tient à préciser que les demandes émanant des clubs sont étudiées avec le plus grand soin.

Les différentes demandes de modification de dates sont étudiées et, après accord de la Commission, indiquées directement sur les calendriers.

ENGAGEMENTS :

Dates limites de pré-engagements des équipes sur Footclubs

Reprise des championnats seniors :

- D1 : week-end du 5 et 6 septembre 2026
- 1er tour Coupe Seniors Groupama : week-end du 26 et 27 septembre 2026
- D2, D3 et D4 et Seniors Féminines : week-end du 19 et 20 septembre 2026

Jusqu'au Dimanche 30 Août 2026 : ouverture des engagements sur Footclubs le 16/17 juillet

- Seniors Féminines
- Challenges D1/D2/D3 et D4

Jusqu'au Dimanche 6 Septembre 2026 : ouverture des engagements sur Footclubs le 16/17 juillet

- Jeunes Masse et Jeunes Féminines

Engagements Coupes Nationales et Régionales

Dans le cadre des prochaines éditions des Coupes Nationales et Régionales (saison 2026/2027), la Commission Sportive Régionale précise que les clubs peuvent dès à présent procéder à l'engagement de leur(s) équipe(s) dans les différentes compétitions sur Footclubs :

- Coupe Nike Féminine U18 2026/2027 : jusqu'au 31 août 2026
- Coupe Nationale Futsal 2026/2027 : jusqu'au 15 septembre 2026
- Coupe Centre-Val de Loire 2026/2027 : jusqu'au 23 août 2026
- Coupe Centre-Val de Loire Féminine 2026/2027 : jusqu'au 20 septembre 2026
- Coupe Centre-Val de Loire U18 2026/2027 : jusqu'au 20 septembre 2026
- Coupe Centre-Val de Loire U18 Féminine 2026/2027 : jusqu'au 25 octobre 2026
- Coupe Centre-Val de Loire U15 Féminine 2026/2027 : jusqu'au 25 octobre 2026

3 – COURRIERS DIVERS :

- **Club : VAL DE VEUDE ES – Courriel en date du 24 Juillet 2026**

La Commission prend note de l'indisponibilité de ces installations jusqu'au 1^{er} novembre 2026 ; le club recevra sur les installations de CINAIS.

- **Club : CHARGE ES – Courriel en date du 16 juillet 2026**

Mutations chez les jeunes – La Commission tient à signaler qu'elle sera très vigilante la saison prochaine sur l'application des nouvelles règles FFF à ce sujet.

A noter que les membres de la Commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District d'Indre et Loire de Football (secretariat@indre-et-loire.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

- **dans un délai de 2 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'établissement du classement final ou sur la composition des poules de la saison à venir, relatives à un litige concernant une rencontre de coupe (nationale, régionale ou départementale) ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition,**

- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.

Fin de la réunion à 17 heures.

Prochaine réunion le jeudi 3 septembre 2026.

Philippe BONNET


Secrétaire de séance

CHAMPIONNAT SENIORS 2026/2027

COMPOSITION DES POULES

sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours. Elle détermine également, avec les mêmes réserves, les classements entre les poules, les montées et descentes réglementaires en application du règlement des championnats départementaux.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District d'Indre et Loire de Football (secretariat@indre-et-loire.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :
- dans un délai de 2 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'établissement du classement final ou sur la composition des poules de la saison à venir, relatives à un litige concernant une rencontre de coupe (nationale, régionale ou départementale) ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition.



A.S. CHANCEAUX S/CHOISILLE	1
A.S. MONTS	2
ACP TOURS	2
ALERTE S. DE FONDETTES	1
F.C. GATINE CHOISILLES	1
F.C. VAL DE BRENNE	1
F.C.S.2M STE.MAURE MAILLE	1
FOOTBALL CHOISILLE LA MEMBROLLE METTRAY	1
R. LA RICHE TOURS	1
SP.C. AZAY LE RIDEAU /CHEILLE	2
U.S. ST. PIERRE DES CORPS	1
UNION FOOT DE TOURAINE	3



POULE A		POULE B	
AVOINE OLYMPIQUE CHINON CINAIS	3	A.C. AMBOISIEN AMBOISE	2
CHAMBRAY F.C.	2	AUBE S. ESVRES S/INDRE	1
ENT.S. BOURGUEIL	2	C. DEPORTIVO ESPAGNOL TOURS	1
F.C. GATINE CHOISILLES	2	C.S. TOURANGEAU VEIGNE	1
F.C. VAL DE CHER 37	1	F. C. ETOILE VERTE	1
FOOTBALL CLUB PAYS LANGEAISIE	1	F.A. ST. SYMPHORIEN TOURS	1
O.C. DE TOURS	1	F.C. PAYS MONTRESOROIS	1
ST. AVERTIN SP.	1	SAINT GEORGES DESCARTES	1
U.S. MONNAIE	2	SP.C. AZAY LE RIDEAU /CHEILLE	3
U.S. ST. MARTIN LE BEAU	1	U.S. RENAUDINE F.	1
POULE C			
A.S. DE L'AUBRIERE	1		
A.S. LUYNES	1		
EL.S. CHARGE	1		
ET. S. VAL DE VEUDE	1		
ET.S. OESIENNE NOTRE DAME D'OE	1		
FOOTBALL SAINT BENOIT HUISMES	1		
R. C. VAL SUD TOURAINE	1		
U.S. PORTUGAISE DE JOUE LES TOUR	2		
UNION SPORTIVE PERNAVY AMBILLOU	1		
USLB LIGNIERES-BREHEMONT	1		



POULE A		POULE B	
A.S. STE. CATHERINE DE FIERBOIS	1	A. FOOTBALL BOUCHARDAIS	1
AM.S. ESVES LE MOUTIER/ST SENOCH	1	ENT.S. BOURGUEIL	3
ENT.S.C. PERRUSSON	1	ET. S. VAL DE VEUDE	2
F. C. BERRY TOURAINE	1	FOOTBALL CLUB DE CHOUZE SUR LOIRE	1
F.C.S.2M STE.MAURE MAILLE	2	FOOTBALL CLUB DU VERON	1
LOCHES A.C.	2	FOOTBALL CLUB PAYS LANGEAISIEEN	2
R. C. VAL SUD TOURAINE	2	LE RICHELAIIS FOOT	2
REIGNAC CHAMBOURG VAL INDRE	1	SP.C. AZAY LE RIDEAU /CHEILLE	4
SAINT GEORGES DESCARTES	2	SP.C. VILLEPERDUE	1
U.S. LE GRAND PRESSIGNY BARROU	1	U.S. ST. NICOLAS DE BOURGUEIL	1
POULE C		POULE D	
A. S. TOURS SUD	1	A.C. AMBOISIEN AMBOISE	3
A.S. LUYNES	2	A.S. DE VILLEDOMER	1
AUBE S. ESVRES S/INDRE	2	EL.S. CHARGE	2
ACP TOURS	3	F.C. VAL DE CHER 37	2
ET.S. LA VILLE AUX DAMES	2	F.C. VERETZ-AZAY-LARCAY	1
ET.S. OESIENNE NOTRE DAME D'OE	2	FOOTBALL CHOISILLE LAMEMBROLLE METTRAY	2
F. C. DE MONTLOUIS	3	OBEE JOUÉ FOOTBALL CLUB	1
F. C. ETOILE VERTE	2	R. LA RICHE TOURS	2
F.C. VAL DE BRENNE	2	TOURS TURK FUTBOL KULUBU	1
U.S. ST. PIERRE DES CORPS	2	UNION SPORTIVE LOIRE ET VIGNES	1
POULE E			
A.S. CHANCEAUX S/CHOISILLE	2		
ALERTE S. DE FONDETTES	2		
F.A. ST. SYMPHORIEN TOURS	2		
F.C. ST. ANTOINE DU ROCHER	1		
FOOTBALL CLUB SOUVIGNE VILLIERS ST LAURENT	1		
RACAN FOOTBALL CLUB	1		
U.S. MONNAIE	3		
U.S. NOUZILLY ST LAURENT	1		
U.S. ST. MARTIN LE BEAU	2		
UNION SPORTIVE CLERE	1		



Rappel

Article 17 - ACCESSIONS ET DESCENTES

COMPLEMENTS AUX REGLEMENTS GENERAUX DE LA LIGUE DU CENTRE ET DE SES DISTRICTS APPLICABLES DANS LE DISTRICT D'INDRE ET LOIRE

7 - Lorsque plusieurs équipes d'un même club sont admises dans la dernière division des championnats du District, elles sont classées dans des poules différentes, avec un numéro pour chacune. Tout club qui bénéficie de la possibilité d'engager plusieurs équipes en dernière division doit adresser au District l'ordre de numérotation préférentiel qu'il a choisi. Seule l'équipe avec un numéro d'équipe hiérarchiquement supérieur peut prétendre à l'accession en division supérieure si elle y gagne sa place.

Dans le cas où un club ne satisfait pas à cette obligation, ses équipes de dernière division sont automatiquement numérotées dans l'ordre d'apparition des numéros de poules.

POULE A		POULE B	
A.S. CHANCEAUX S/CHOISILLE	3	FOOTBALL CLUB DE CHOUZE SUR LOIRE	2
AVIONNETTE PARCAY MESLAY F.C.	1	FOOTBALL CLUB DU PAYS SAVIGNEEN	1
ET.S. LA VILLE AUX DAMES	3	FOOTBALL CLUB DU VERON	2
F.C. GATINE CHOISILLES	3	FOOTBALL CLUB PAYS LANGEAISIEEN	3
F.C. ST. ANTOINE DU ROCHER	2	FOOTBALL SAINT BENOIT HUISMES	2
U.S. CROTELLES	1	SHOOT INGRANDES DE TOURAINE	1
U.S. LES HERMITES	1	U.S. ST. NICOLAS DE BOURGUEIL	2
U.S. LIMERAY CANGEY	1	UNION SPORTIVE CLERE	2
U.S. RENAUDINE F.	2	UNION SPORTIVE PERNAY AMBILLOU	2
		USLB LIGNIERES-BREHEMONT	2
POULE C		POULE D	
A. FOOTBALL BOUCHARDAIS	2	A.S. CHARNIZAY ST FLOVIER	1
A.S. DE LA VALLEE DU LYS PONT	1	F.C. FERRIERE S/BEAULIEU	1
CROUZILLES F.C. 2001	1	FOOTBALL CLUB LA CELLE / POUZAY	1
ET. S. VAL DE VEUDE	3	SP.C. VILLEPERDUE	2
F.C.S.2M STE.MAURE MAILLE	3	U. S. PORTS-NOUATRE	2
LE RICHELAIIS FOOT	3	U.S. ANTOGNY LE TILLAC	2
U. S. PORTS-NOUATRE	1	U.S. LE GRAND PRESSIGNY BARROU	2
U.S. ANTOGNY LE TILLAC	1	U.S. SEPMES DRACHE	1
U.S. CHAMPIGNY S/VEUDE	1	U.S. YZEURES PREUILLY	2
POULE E		POULE F	
A.S. MONTS	3	A.S. DE L'AUBRIERE	2
E.S. DE LA VALLEE VERTE	1	A.S. DE PREPARATION O. TOURS	1
F.C. VERETZ-AZAY-LARCAY	2	ALERTE S. DE FONDETTES	3
F.C. PAYS MONTRESOROIS	2	AUBE S. ESVRES S/INDRE	3
FOOTBALL CLUB DU VAL DE CISSE	1	AVIONNETTE PARCAY MESLAY F.C.	2
LOCHES A.C.	3	C.S. TOURANGEAU VEIGNE	2
O.C. DE TOURS	2	E.S. DE LA VALLEE VERTE	2
REIGNAC CHAMBOURG VAL INDRE	2	R. LA RICHE TOURS	3
ST. AVERTIN SP.	2	ST. AVERTIN SP.	3